

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU 14 MARS 2023

**PRESENTS** : M. EVRARD, Président f.f., M. BULTOT, Bourgmestre, MM. ADNET-BECKER, BESOHE, BOUSSIFET, DETAILLE, DEWEZ, de WOUTERS de BOUCHOUT, DUMONT, JOUAN, LALOUX, PERIN de JACO, ROSIERE, VERMER, Conseillers, M. DEHON, Chef de corps, M. DENIS, comptable spécial et M. ROCHETTE, secrétaire.

**EXCUSES** : M. BASTIN, Président, Mrs BODLET et PIETTE, Bourgmestres, Mrs. DERYCKE et VINCKE, Conseillers.

### **LE CONSEIL DE POLICE, STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE, A :**

1. à l'unanimité, approuvé le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.
2. été informé de l'arrêté du Gouverneur du 26 janvier 2023 approuvant les comptes budgétaires 2021 et le budget 2023 de la zone de police.
3. à l'unanimité, approuvé le résultat du compte budgétaire 2022 tel que joint au dossier.
4. à l'unanimité, approuvé la 1<sup>ère</sup> modification budgétaire 2023 telle que jointe au dossier.
5. été informé que le Collège de police, en sa séance du 2 mars 2023, a décidé de recruter et de nommer :
  - un AINPP à la fonction d'inspecteur principal membre Dir Intervention à la date du 01/07/23 ;
  - un AINPP à la fonction d'inspecteur principal enquêteur spécialisé membre Dir Judiciaire à la date du 01/07/23 ;
  - un INP à la fonction d'inspecteur enquêteur spécialisé membre Dir Judiciaire à la date du 01/07/23.
6. décidé à l'unanimité de publier, via le 2<sup>ème</sup> cycle de mobilité 2023, un emploi d'inspecteur membre de la Dir Intervention, avec comme mode de sélection le recueil de l'avis du Chef de Corps.
7. décidé à l'unanimité,
  - de réaliser un marché par facture acceptée pour l'achat d'un véhicule pour la direction Intervention avec une puissance supérieure à 90 Kw et une boîte de vitesse automatique pour un montant estimé à 28.000 € TVAC ;
  - de réaliser un marché par facture acceptée pour l'achat de l'équipement de signalisation pour un montant estimé à 1.300 € TVAC ;
  - d'autoriser la vente du véhicule OPEL Astra immatriculé 1EPS348.
8. décidé à l'unanimité,
  - d'acquérir, via le marché fédéral 2021 R3 024 Lot 14 'Citadine haute', une voiture FORD Puma 92 Kw équipée de 4 pneus toutes saisons pour un montant total estimé à 21.280 € TVAC ;
  - de réaliser un marché par facture acceptée pour l'achat de l'équipement de signalisation ;
  - d'autoriser la vente, après retrait de l'équipement police, du véhicule RENAULT Grand Scenic immatriculé 1FKU753 ;
9. décidé à l'unanimité, d'appliquer à partir du 01/04/23 la procédure du SSGPI pour la récupération des petits montants indus.

**LE PRESIDENT PRONONCE LE HUIS CLOS, LE PUBLIC EVACUE LA SALLE  
LE CONSEIL DE POLICE, STATUANT A HUIS CLOS, A :**

1. décidé, à l'unanimité, d'accorder à l'INP Demain la non-activité préalable à la pension à dater du 01/09/23
2. constaté à l'unanimité que M. F. Toulmonde est temporairement inapte au service pour une durée de neuf mois prenant cours le 01/03/2023 et l'autorise à faire valoir ses droits à la pension à partir de cette date pour une durée de 9 mois.
3. décidé, à l'unanimité, d'autoriser M. R. Dhyne à faire valoir ses droits à la pension à la date du 01/06/2023.
4. décidé, à l'unanimité :
  - 4.1. que l'accident du travail du 11/06/2022 survenu à Mme. X, membre du personnel, est consolidé le 19/09/22 sans incapacité permanente ;
  - 4.2. que l'accident du travail du 22/08/2022 survenu à M. Y, membre du personnel, est consolidé le 21/10/22 sans incapacité permanente ;
  - 4.3. que l'accident du travail du 05/09/2022 survenu à M. Z, membre du personnel, est consolidé le 06/12/22 sans incapacité permanente ;
  - 4.4. de reconnaître à M. XX, membre du personnel, à la suite de l'accident du travail du 27/10/2019, une invalidité permanente de 5% pour contusion pouce droit – subjectivement : douleur, raideur et déformation du pouce droit – objectivement : tension continue de l'extenseur propre droit, manque de force de la pince, et de lui attribuer une rente viagère.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.**

**PAR LE CONSEIL :**

**Le Secrétaire,**

**F. ROCHETTE.**

**Le Président f.f.,**

**P. EVRARD.**